

COMPTE RENDU - PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 4 Novembre 2019

Le Conseil Municipal s'est déroulé sous la présidence de Madame MORICE Marie-Christine, Maire.

Présents : Mme MORICE Marie-Christine, Maire, Mmes : BARBOT Aurélie, LE SOLLIEC Monique, ROBIN Catherine, SAVATTE Stéphanie, THEOT Blandine, MM : DAVENEL Stéphane, DESILLE Arnaud, FESSELIER Laurent, GARNIER Jean-Pierre, LEGOURD Christian, MAUDET Bernard, MAUXION Jean-Luc, ROUSSELET Guy, THÉBERT Noël, TUMOINE Daniel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BUFFET Christèle à M. MAUDET Bernard, LOUVEL Valérie à Mme MORICE Marie-Christine, MM : GAUTHIER Vincent à Mme LE SOLLIEC Monique, TURMEAU Nicolas à Mme SAVATTE Stéphanie

Excusé(s) : Mmes : HARNOIS Rachel, LOUAPRE Marina

Secrétaire de séance : M. THÉBERT Noël

SOMMAIRE

- 1) **ZAC de la Plesse Tranche 2 – Vente de lots**
- 2) **Assainissement collectif – Tarifs redevance 2020**
- 3) **Vitré Communauté – Renouvellement de la convention de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage**
- 4) **Affaires périscolaires – Admission de sommes en non-valeur**
- 5) **SIE de Châteaubourg – Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service d'eau potable**
- 6) **Réhabilitation salle de sport des Hairies – Validation de l'Avant-Projet Définitif**
- 7) **Vitré Communauté – Demande de fonds de concours – Réhabilitation salle des Hairies**

La séance débute à 20h30.

Précisions de VEOLIA sur le rapport annuel du délégataire 2018 présenté à la séance du 24 Juin dernier :

Le volume d'eau facturé avait augmenté de plus de 10 000m³ entre 2017 et 2018.

Réponse VEOLIA :

« Augmentation du volume de l'assiette entre 2017 et 2018 (+ 10 894 m³), soit +15.3 %

Après recherche, l'augmentation du volume assiette provient de la société Webhelp située ZA de Piquet Sud dont la consommation a fortement augmenté entre 2017 (2050 m³) et 2018 (12 222 m³), soit une augmentation de 10 172 m³.

Dans ce genre de cas, nous avons prévenu par courrier cette entreprise de cette consommation anormalement élevée et avons été vérifié à plusieurs reprises son compteur.

Malgré notre courrier, cette entreprise ne nous a jamais sollicité pour une demande de dégrèvement, car nous supposons qu'ils ont une fuite très importante et durable sur leur installation.

Néanmoins, nous avons pu constater au dernier relevé annuel de leur compteur d'eau que leur consommation était redevenue normale, puisque cette valeur est de 2417 m3 pour l'année 2019.

Aussi, l'augmentation du volume assiette de 10 894 m3 entre 2017 et 2018 s'explique par :

+ 10 172 m3 (société Webhelp)

+ 722 m3 lié à 6 nouveaux clients entre 2017 (745 clients) et 2018 (751 clients) et aux variations des consommations des autres clients du service »

Le compte-rendu/PV de la séance du Conseil Municipal du 16 Septembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Réf : 2019-63

1) ZAC de la Plesse Tranche 2 – Vente de lots

La Mairie a reçu plusieurs promesses d'achat pour des lots de la tranche n°2 de la ZAC de la Plesse.

Vu l'avis des Domaines n°2018-35109V2622 en date du 08/01/2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De vendre les lots ci-après sous les conditions suivantes :

N° de lot	N° parcelle cadastrale	Nom(s) acquéreur(s)	Adresse	Superficie	Prix de vente
2-27	Section ZO n°242	Mathilde NIEL et Franck NIEL	01 La Mazure 35 500 SAINT-AUBIN DES LANDES	385 m ²	34 650 €
2-10	Section ZO n°225	Nicolas GUITTIER	La Goupillère 35 370 BRÉAL SOUS VITRÉ	444 m ²	39 960€
2-25	Section ZO n°240	Karine GRANGER et Dominique GRANGER	17 Rue du Chardonneret 35 370 ETRELLES	642 m ²	57 780€
2-14	Section ZO n°229	Christiane HOUDELIN et Khaled LOUNA	Le Bas Pin 35 500 VITRÉ	596 m ²	53 640 €

2-5	Section ZO n°220	Mélanie POINTEL et Kévin YSOPE	28 Allée du Verger 35370 ETRELLES	669 m ²	60 210€
-----	---------------------	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------	---------

- De charger Maître ODY-AUDRAIN, notaire de la Commune, de rédiger les actes notariés.

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 19, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

Réf : 2019-64

2) Assainissement collectif – Tarifs redevance 2020

M. FESSELIER doit quitter la séance pour des raisons professionnelles.

Mme ROBIN arrive en séance.

VEOLIA sollicite la Commune sur le tarif de la redevance d'assainissement collectif 2020, à fixer par délibération du Conseil Municipal.

Pour information, les tarifs actuels de la part collectivité pour la collecte sont de 8.33€/branchement pour la part fixe et de 0.586/m³ pour la part variable.

La dernière augmentation eut lieu en Janvier 2018 (revalorisation sur l'inflation de 1.1%).

Vitré Communauté, qui reprend la compétence Assainissement au 01 Janvier 2020, suggère de ne pas augmenter les tarifs. Madame Le Maire propose de suivre cet avis.

La délibération, même s'il n'y a pas d'augmentation, entérinera de manière administrative la décision du Conseil Municipal d'Etrelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De ne pas augmenter la part collectivité de la redevance assainissement collectif pour l'année 2020
- De préciser qu'elle s'élèvera donc à 8.33€/branchement pour la part fixe et de 0.586€/m³ pour la part variable
- De charger Mme Le Maire d'informer VEOLIA de cette décision

(Résultat du vote : Vote à main levée, Pour : 18, Contre : 0, abstention : 1 - M. DAVENEL, blancs : 0)

Réf : 2019-65

3) Vitré Communauté – Renouvellement de la convention de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

La compétence en matière d'accueil des gens du voyage est une compétence détenue par Vitré Communauté. La gestion des aires d'accueil est confiée aux Communes.

La Convention de gestion de l'aire d'accueil d'Etrelles se terminait au 30 Juin 2019.

Vitré Communauté propose de la reconduire pour une durée d'une année, soit jusqu'au 30 Juin 2020, moyennant le versement d'une indemnité de 500€ par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider le renouvellement de la convention de gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Etelles pour une durée d'un an à compter du 01/07/2019, dans les conditions fixées dans la convention susvisée
- D'autoriser Mme Le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier
- De charger Mme Le Maire de faire connaître cette décision à Vitré Communauté

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 19, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

Réf : 2019-66

4) Affaires périscolaires – Admission de sommes en non-valeur

Il arrive que certaines factures de cantine et de garderie ne puissent pas être recouvrées. Par exemple, les factures inférieures à 5€ ne font pas l'objet de poursuites de la part de la Trésorerie de Vitré.

Autre exemple, les familles stationnées sur l'aire d'accueil des gens du voyage, dont la scolarisation des enfants est obligatoire, et qui partent sans payer.

C'est pourquoi, la Trésorerie de Vitré nous demande de mettre en non-valeur 34 sommes qui datent de 2015, 2016 et 2017 pour un montant total de 1 566.01€, correspondant à des impayés de factures de cantine et de garderie.

M. MAUDET demande si ces personnes se représentent sur l'aire d'accueil, est-ce que la Commune leur redemande les sommes. Mme Le Maire répond que la Commune et la Trésorerie passent du temps à essayer de recouvrer ces sommes de cantine et de garderie. Parfois, comme c'est le cas ici, aucune procédure n'aboutit.

Mme Le Maire précise qu'il faut distinguer le stationnement sur l'aire d'accueil qui dépend de Vitré Communauté (eau, électricité...), et l'école et les services périscolaires associés qui dépendent de la Commune.

Mme ROBIN constate que c'est une perte pour la Commune dans le compte de résultat.

Elle s'interroge sur le système de ticket qui était mis en place avant, avec un paiement au préalable. Mme Le Maire répond que ce système n'existe plus depuis plusieurs années car il y avait une demande des parents de passer au prélèvement.

Mme BARBOT demande si la Commune pourrait remettre ce système pour ces personnes. Ce n'est pas possible légalement car on ne peut pas faire de ségrégation entre les usagers ni imposer un mode de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'admettre en non-valeur 34 sommes qui datent de 2015, 2016 et 2017 pour un montant total de 1 566.01€
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 19, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

Réf : 2019-67

5) SIE de Châteaubourg – Rapport 2018 sur le prix et la qualité du service d'eau potable

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Président d'Établissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Le rapport 2018 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable a été adopté par le comité du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de Châteaubourg le 08 Octobre 2019.

Le décret prévoit que ce rapport doit être ensuite transmis aux municipalités membres du syndicat afin qu'il soit présenté aux conseillers municipaux au plus tard dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le RPQS a été envoyé à tous les conseillers municipaux par mail le 15 Octobre 2019.

Pour rappel, Mme BUFFET et M. MAUDET sont les délégués titulaires de la Commune d'Etelles.

M. MAUDET signale qu'il n'y aura pas d'augmentation du prix de l'eau, voire une légère baisse de 0.5% prise sur la marge du délégataire.

La qualité de l'eau est très bonne. Une seule analyse sur Argentré du Plessis a été négative en 2018, mais rapidement corrigée par un second contrôle.

Il y a encore 10% de fuites d'eau sur le réseau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider le RPQS 2018 du service d'eau potable
- De transmettre cette décision au SIE de Châteaubourg

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 19, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

Réf :	2019-68
--------------	----------------

6) Réhabilitation salle de sport des Hairies – Validation de l'Avant-Projet Définitif

M. FESSELIER revient en séance.

Les études préalables aux travaux de réhabilitation de la salle de sport des Hairies ont fait apparaître qu'il n'y avait pas d'amiante, et que la structure était saine, si elle reste dans l'état.

Cependant, la pratique du sport est impossible en hiver car de la condensation se forme et cela rend le terrain glissant et donc inutilisable. Mme Le Maire ajoute qu'il n'a plus eu de commissions de sécurité et d'accessibilité depuis la fermeture du lycée agricole.

Il est nécessaire de renforcer la structure générale du bâtiment, en particulier les charpentes, afin de pouvoir isoler thermiquement la salle de sports.

Par conséquent, les travaux qui avaient été estimés en phase APS à 663 139€ HT, lors des demandes de subvention, passent en phase APD à 743 030€ HT, soit environ + 80 000€

La Commune a appris début Octobre qu'elle obtiendrait 132 000€ de subvention du Département d'Ille et Vilaine au titre du contrat de territoire.

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire les options suivantes qui seront retenues ou non lors de l'attribution des marchés publics :

- option n°1 : Doublage intérieur des murs en soubassement (ossature, isolation et OSB)
- option n°2 : Mise en œuvre d'un nouveau revêtement du sol sportif

Mme Le Maire présente le projet en séance, projet qui a été soumis aux Commissions Bâtiments et Sports le 26 octobre dernier.

Mme Le Maire rappelle que cet équipement aura un rayonnement intercommunal puisque la Commune d'Étrelles a été sollicitée par la Commune d'Argentré du Plessis pour pouvoir utiliser cette salle. Le Collège d'Argentré du Plessis est également à la recherche de locaux sportifs pour ses élèves.

Ce caractère intercommunal a été mis en avant lors des demandes de subvention et a été décisif pour l'attribution des subventions DETR et contrat de territoire.

Les observations des Commissions sont les suivantes :

- Laisser l'accès total aux toilettes entre l'espace foot et l'espace salle.
- Prévoir un chassis vitré entre le club house et la salle des sports pour avoir une visibilité réciproque
- Avis favorable des Commissions sur le projet présenté et sur la validation de l'option 2 « Mise en œuvre d'un nouveau revêtement du sol sportif »

Une convention d'utilisation sera mise en place pour la location de la salle à des tiers (collectivité ou entreprises), comme c'est le cas avec Thalès pour le complexe sportif du bourg.

La convention n'est pas rédigée à ce jour.

Mme ROBIN souhaite que la priorité d'utilisation de la salle soit donnée aux associations Etrelloises.

Elle demande si Vitré Communauté aura un mot à dire sur la rédaction de la convention ? Non car il s'agit d'une salle communale.

Mme Le Maire signale que la Commune n'a pas encore reçu la réponse du CNDS à la demande de subvention.

Mme BARBOT demande si, en cas de réouverture du lycée, une convention pourra être signée avec l'établissement ? Naturellement.

M. FESSELIER termine en disant qu'avant l'achat du terrain et de la salle des Hairies, la Commune avait une convention avec le lycée pour couvrir les frais des fluides (Eaux & Electricité)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider l'avant-projet définitif tel que présenté en séance
- De valider le montant de l'avant-projet définitif pour les travaux de construction au montant de 743 030€ HT
- De préciser que ce montant servira de base de calcul pour la mission de maîtrise d'œuvre
- De charger Mme Le Maire de faire connaître cette décision au maître d'œuvre ARMOR INGENIERIE

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 20, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

Réf :	2019-69
--------------	----------------

7) Vitré Communauté – Demande de fonds de concours – Réhabilitation salle des Hairies

La Commune d'Étrelles va engager les travaux de réhabilitation de la salle de sports des Hairies.

Mme le Maire propose de demander le solde du fonds de concours de Vitré Communauté pour cette opération au montant de 94 014.90€.

Pour rappel, le montant du fonds de concours attribué par Vitré Communauté était de 237 000€ consommés sur les opérations d'extension de la Mairie pour 116 075€ et d'acquisition du complexe sportif des Hairies pour 26 910.10€.

Ce fonds de concours doit être intégralement sollicité avant la fin du mandat.

Le Conseil Municipal doit valider la demande du fonds de concours et le plan de financement.

Dépenses	En € HT	Recettes attendues	En €
Maîtrise d'œuvre	54 241.19	DETR 2019	100 000
Travaux salle de sports	743 030	Fonds de concours Vitré Co.	94 014.90
		Contrat de territoire (CD 35)	132 000.00
		Autofinancement	471 256.29
Total opération	797 271.19	Total opération	797 271.19

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider l'opération « Réhabilitation de la salle de sports des Hairies »
- D'arrêter les modalités de financement de l'opération présentées ci-dessus
- D'autoriser Mme Le Maire à solliciter le solde du fonds de concours de Vitré Communauté, au montant de 94 014,90€

(Résultat du vote : A l'unanimité, Pour : 20, Contre : 0, abstentions : 0, blancs : 0)

QUESTIONS DIVERSES

- **Remerciement de la famille HASLE-GENDRIX pour les condoléances de la Commune suite au décès de Marie-Josèphe GENDRIX.**

- **Remerciement de la famille AUDROUING pour les condoléances de la Commune suite au décès de Robert DURAND.**

- **Enquête publique sur l'installation d'une méthanisation ENERFÉES à Janzé :**

La Commune d'Etelles a reçu un courrier sur un dossier d'Installation Classée pour l'Environnement (ICPE) de la part de la Préfecture d'Ille et Vilaine, pour un projet d'installation d'une usine de méthanisation par la société ENERFÉES sur le territoire de la Commune de Janzé.

L'enquête publique se déroule du 04 Novembre au 07 Décembre 2019.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers, leurs résumés non-techniques et l'information de l'autorité environnementale, sera consultable gratuitement :

- à la mairie de JANZÉ (version papier) aux heures suivantes : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, mardi de 9h à 12h et de 15h à 17h, samedi de 9h à 12h.
- sur le site internet de la préfecture de Rennes à l'adresse suivante : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>

Un point d'accueil numérique sera mis à disposition du public afin de permettre la consultation électronique du dossier :

- dans le hall de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, 3 avenue de la préfecture – 35000 Rennes, du lundi au vendredi de 9h à 16h,
- à l'accueil des sous-préfectures de Fougères-Vitré, 9 avenue François Mitterrand et de Redon, Place Charles de Gaulle, aux horaires d'ouverture habituels,

Le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur ce projet à la prochaine séance.

Décision prise dans le cadre des délégations de Mme Le Maire :

- 2019-05 : Location de la salle des sports pour les cours du GRYPMDA (480€)

- Cérémonie du 11 Novembre 2019 le dimanche 10 Novembre à 10h15 à la Mairie.

- Cérémonie de la Sainte-Barbe le 24 Novembre 2019 ; La messe aura lieu à Etreilles.

- Repas élus/agents le vendredi 13 Décembre 2019

M. MAUXION demande si le compte Whatsapp a été créé pour la participation citoyenne. Pas encore. En attendant, les référents doivent contacter le 17 si besoin, en indiquant qu'ils sont référents sécurité sur Etreilles.

Mme Le Maire en profite pour indiquer que l'auteur de la course poursuite du 24 octobre dernier a été arrêté.

Mme ROBIN signale un nouvel accrochage à la sortie d'Etreilles à la Vigne. Elle demande ce qui peut être fait par la Mairie, face à cette situation d'insécurité pour les usagers sortants du bourg à cet endroit.

Mme Le Maire explique qu'il s'agit d'une route départementale, et que l'agence routière départementale a été saisie à plusieurs reprises sur ces problématiques ; la réponse est à chaque fois la même : il n'y a pas d'aménagements de ce carrefour de prévus, notamment pour sécuriser la traversée des piétons.

En 2019 dans le cadre du plan « Ille et vilaine 2035 » la Commune a pointé ce carrefour dans les aménagements futurs à prévoir, avec aussi la sortie de l'échangeur de Piquet en venant de Rennes (doublement de la voie jusqu'au rond point RN 157 et sur l'axe de la Guerche l'accès à l'ex-base LGV. Aucun de ces points noirs routiers n'a été retenu en priorité de travaux. Sur le secteur local la priorité a été donnée au contournement ouest d'Argentré du Plessis.

La Commune d'Etreilles n'a pas la compétence sur une voie départementale et ne peut supporter le coût de travaux très lourds pour un trafic d'environ 6000 véhicules jour, venant essentiellement d'Argentré du Plessis et desservant la zone économique communautaire. On peut toutefois espérer que l'agrandissement du parc d'activités de cap Bretagne sur la partie est de la zone, amènera le département et Vitré Communauté à réfléchir avec la commune à un aménagement sécurisé au regard des trafics toujours plus importants liés au secteur dynamique en entreprises et en emplois. Un co-financement sera alors nécessaire au prorata des usages des 3 collectivités (exemples le rond point de Torcé, et celui de Piquet nord).

Mme ROBIN indique que les Etreillais ne savent pas qui est en charge de ces aménagements et qu'il serait bon de communiquer à ce sujet dans le prochain Etreillais.

M. GARNIER évoque une solution : supprimer le tourne à gauche en venant d'Argentré du Plessis pour rentrer dans le bourg d'Etreilles obligeant les usagers à utiliser le rond point pour plus de sécurité. Cette observation pourra être soumise au Département lors de prochains échanges sur le volet sécurité des voies départementales sur le territoire communal.

M. GARNIER demande si l'enlèvement des bordures rue des Saulniers sera étendu vers Argentré du Plessis ?
M. DAVENEL répond que non. Les désordres n'ont été constatés que sur la première partie. Les travaux sont

pris en garantie et responsabilité par le maître d'œuvre (60%) et l'entreprise (40%) La Commune n'a rien à payer pour cette reprise des bordures déchaussées. Une ligne en résine de couleur sera faite quand les conditions météo seront favorables. Les chutes de cyclistes constatées n'étaient pas dû au soulèvement des bordures mais au fait que les vélos franchissaient la bordure à partir de la voirie véhicules et non à l'amorce aménagée de la voie cyclable. La gendarmerie a d'ailleurs alerté Mme Le Maire sur la vitesse qui risque d'être plus élevée sans ces bordures car la voie sera plus large.

M. GARNIER s'interroge sur la plantation au printemps par les services techniques, d'arbres fruitiers dans les lotissements. M. DAVENEL répond qu'il fait confiance aux services espaces verts, en relevant que l'été a été particulièrement sec.

COMPLEMENT DU COMPTE RENDU

La date du prochain Conseil Municipal est fixée au 09 décembre 2019.

La séance est levée à 21h50.